

SEANCE DU JEUDI 04 MARS 2021

L'an deux mille vingt le quatre mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Caseneuve, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-05

OBJET : REQUALIFICATION DU POLE STRUCTURANT D'APT OUEST - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 21 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 21

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNORBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Véronique ARNAUD-DELOY
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
LIoux : M. Francis FARGE
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), notamment la compétence « Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes : La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

Vu, la délibération N°B-2020-04 du 6 février 2020 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification du Pôle structurant Apt Ouest pour un montant total de 1 157 193,60 € HT,

Vu, l'arrêté attributif de subvention n°2019_03641 du 25 mars 2020 du Conseil régional d'un montant de 240 000 €,

Vu, l'arrêté attributif de subvention du 3 juillet 2020 au titre de la DETR pour l'année 2020 dans le cadre du Contrat der ruralité d'un montant de 235 006,73 €,

Vu, la délibération N°B-2020-10 du 1^{er} octobre 2020, approuvant la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification du Pôle structurant Apt Ouest pour un montant total de 964 328 € HT,

Considérant, que la procédure de consultation lancée le 7 octobre 2020 a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison de l'insuffisance de crédits budgétaires inscrits pour mener ce projet dans son ensemble,

Considérant, que suite à une mise au point du DCE (dossier de consultation des entreprises), le Président de la Communauté de communes, propose au Bureau de délibérer afin de modifier le plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter une subvention en nature auprès du Conseil Départemental de Vaucluse pour un montant de 15 000,00 € dans le cadre du dispositif départemental « 20 000 arbres » en Vaucluse, pour l'aménagement paysager du programme de requalification du Pôle d'activités économiques des Bourguignons à Apt :

MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES			MONTANT ESTIMATIF DES RECETTES		
Postes		Montant HT	Organisme	Montant	Taux
Requalification du Pôle d'activités économiques des Bourguignons à Apt	MOE	24 928,00 €	UE		
	Avenant MOE reprise DE et ACT	5 500,00 €			
	Etudes de sol	9 160,00 €	Etat - DETR		
	Relevé Topo	2 300,00 €	Etat - Contrat de ruralité*	235 006,73 €	26,94%
	Essais ITV réseau pluvial	14 000,00 €	Etat - Autres		
	Etude hydraulique	15 000,00 €	Conseil Régional - CRET*	240 000,00 €	27,51%
	Travaux préparatoires	7 592,00 €			
	Eaux Pluviales	178 000,00 €	Conseil départemental		
	Traverse de Roumanille (Parking Pôle de services)	120 000,00 €			
	Stationnement Rue des Bourguignons	59 000,00 €	"20 000 arbres" ** subvention en nature	15 000,00 €	1,72%
	Avenue de Roumanille (voie verte, aménagement central, stationnement le long de l'avenue	417 000,00 €			
	Avenue des Bourguignons (bande cyclable)	12 000,00 €			
	Avenue de Perréal (bande cyclable)	7 800,00 €			
	Sous total travaux = 801392€		Autofinancement	382 273,27 €	43,82%
	TOTAL HT		872 280,00 €	TOTAL RESSOURCES	872 280,00 €
TOTAL TTC		1 046 736,00 €			
*Subventions acquises					
**Subvention à solliciter					

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210304-B-2021-05-DE
Date de télétransmission : 10/03/2021
Date de réception préfecture : 10/03/2021

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement modifié de l'opération tel que présenté ci-dessus,

Sollicite, une subvention en nature du Conseil Départemental de Vaucluse pour un montant de 15 000,00 € dans le cadre du dispositif départemental « 20 000 arbres » en Vaucluse, pour l'aménagement paysager du programme de requalification du Pôle d'activités économiques des Bourguignons à Apt.

Autorise, le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil départemental et toutes les pièces et documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

